

BULLETIN D'INFORMATION N°3 COVID-19

Lundi 9 mars 2020 à 17h

Attention : les informations publiées sont mises à jour régulièrement

71

cas CONFIRMES
en Bretagne,
dont 1 décès

- Ille-et-Vilaine : 11
- Finistère : 5
- Morbihan : 55
- Côtes d'Armor : 0

Les hôpitaux de 1^{er} niveau :
CHU de Rennes et de Brest

Les hôpitaux de 2^e niveau
Centres hospitaliers de
Vannes, Lorient, Quimper et
Saint-Brieuc

MESURES MISES EN ŒUVRE

L'ARS Bretagne assure le suivi de la situation épidémiologique et la mise en place des mesures sur le territoire en collaboration avec l'ensemble des autres services de l'Etat. Les **Investigations des cas contacts de proximité avec les patients** diagnostiqués Covid-19 se poursuivent.

L'ensemble des établissements de santé a été mis en alerte :

- mise en place du plan de mobilisation interne, pour les hôpitaux et les cliniques, et du plan bleu pour les EHPAD et autres établissements médico-sociaux (consignes des restrictions des visites notamment).
- réunion de travail associant les établissements support de GHT et les établissements privés pour préparer l'organisation du système de santé.
- renforcement du Centre hospitalier de Vannes, notamment par du personnel de la réserve sanitaire.

Les solutions hydro-alcooliques peuvent être préparées par les pharmacies, en cas de rupture d'approvisionnement, jusqu'au 31 mai 2020 (arrêté du 6 mars 2020).

Publication à venir d'un décret permettant de faciliter le recours à la télémédecine pour les téléconsultations.

Un arrêté ministériel sera publié sous peu pour interdire tout rassemblement mettant en présence de manière simultanée plus de 1 000 personnes en milieu clos, sur le territoire national jusqu'au 15 avril 2020. Par ailleurs, le préfet de département est habilité à interdire et à restreindre, y compris par des mesures individuelles, les autres rassemblements lorsque les circonstances locales l'exigent.

Courrier du Premier ministre aux maires en date du 7 mars 2020 annonçant la diffusion prochaine de recommandations concernant l'organisation des bureaux de vote par le ministère de l'Intérieur.

POUR S'INFORMER

0800 130 000
Numéro vert national appel
gratuit, 7j/7 24h/24

→ Une cellule régionale
d'information au public (CIP)
répond à tous les aspects non
sanitaires (annulation ou maintien
d'événements, questions des maires
et des entreprises...) du lundi au
vendredi de 8h30 à 17h30 :
0800 130 000

→ Pour la situation morbihannaise
des cas groupés, un numéro vert
régional est activé à l'ARS :
0 800 350 017

→ Pour les arrêts de travail :
www.ameli.fr/entreprise

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer
dans son coude



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades



Porter un masque quand
on est malade

Pour toutes informations complémentaires :

- www.gouvernement.fr/info-coronavirus
- www.solidarites-sante.gouv.fr/coronavirus
- www.bretagne.ars.sante.fr